



Ecole Supérieure d'Art d'Avignon  
500 chemin de baigne-Pieds  
84000 AVIGNON  
Tel : 04 90 27 04 23

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2020**

### **Délibération n°1 Compte de gestion 2019**

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier municipal établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de l'établissement).
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de l'établissement local.

Le compte de gestion doit être soumis au vote du Conseil d'administration qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Le Conseil d'administration statue sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre ;
- sur l'exécution du budget 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du 15 mars 2019 du Conseil d'administration relative à l'approbation du budget prévisionnel 2019 ;

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2019 du Conseil d'administration relative à l'approbation du budget supplémentaire 2019 ;

Vu la délibération du 13 décembre 2019 du Conseil d'administration relative à l'approbation de la décision modificative ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif.

**Le Conseil d'Administration, en date du 17 juin 2020 après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2019 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Vote	
Nombre de participants	11
Nombre de votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Le Président du Conseil d'Administration  
Damien MALINAS

